



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 23 janvier 2019 par la Vice-Présidente et Ministre de la Culture, de l'Enfance et de l'Éducation permanente de la Communauté française sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 avril 2014 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente', a été rayée du rôle le 22 février 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.